

Equipements touristiques structurants

OBJET DE L'INTERVENTION :

Diversifier et qualifier l'offre touristique en accompagnant des projets structurants bénéficiant à l'ensemble du territoire départemental et développer une offre de produits touristiques commercialisables.

BENEFICIAIRES :

Petites et moyennes entreprises touristiques (selon la définition communautaire 2003/361/CE du 6 mai 2003 des petites et moyennes entreprises).

MODALITES D'ATTRIBUTION :

* Base juridique

Réglementation communautaire : régime notifié PME 364/2004 du 25 février 2004 relatif aux aides des collectivités locales à l'investissement et règlement n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 relatif aux aides de minimis.

* Dépenses subventionnables

Investissements matériels (hors travaux d'entretien courant) s'inscrivant dans l'enjeu de structuration et de qualification de l'offre défini dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs de l'Allier.

Une convention est passée entre le Département et le bénéficiaire de l'aide afin de pouvoir mesurer l'impact économique et social du projet sur les trois années suivant la fin des travaux subventionnés.

selon les conditions suivantes :

- Projet touristique structurant associant de manière innovante activités, services et/ou hébergements, dont l'investissement total HT est au minimum d'1,5 M€
- Prise en compte obligatoire au minimum de l'une des préconisations suivantes issues du programme de l'agenda 21 départemental :
 - **Privilégier la qualité et la durabilité des activités**, notamment par l'obtention du label « *Tourisme et Handicap* »,
 - **Promouvoir un bâti durable** en intégrant des critères de développement durable dans la réalisation de nouvelles opérations : gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, des nuisances sonores, intégration paysagère ...
- Etude de faisabilité économique et/ou plan de développement sur trois ans
- Avis du CDT et/ou de la CCI concernée
- Collaboration avec le plan de promotion et de commercialisation régional et départemental
- 120 jours minimum d'ouverture par an
- Participation obligatoire aux observatoires touristiques régional et départemental
- Maintien de l'activité pendant au minimum dix ans après la date d'achèvement des travaux subventionnés
- Pas de nouvelle aide à une entreprise subventionnée dans le cadre de ce dispositif avant la date d'échéance de la convention
- Les dépenses éligibles à un dispositif spécifique du Département sont exclues

* Subvention

- Montant maximum de subvention départementale : 200 000 €
- L'aide départementale accompagnera obligatoirement une autre aide publique
- Cumul des aides publiques conforme aux règlements communautaires en vigueur

*** Pièces à fournir**

- Demande de l'intéressé
- Présentation détaillée de l'entreprise, du projet et du plan d'actions sur trois ans
- Programme détaillé des travaux, devis estimatifs, étude architecturale, plans
- Nombre d'emplois maintenus ou créés
- Plan de financement et attestation bancaire de l'obtention des prêts s'il y a lieu
- Plan de promotion et de commercialisation sur trois ans,
- Budget et compte d'exploitation prévisionnels sur trois ans
- Attestation notariée de propriété
- Attestation sur l'honneur de la position régulière de l'entreprise au regard des règles fiscales et sociales
- Etat des subventions publiques obtenues au cours des trois dernières années
- Attestation d'inscription au Registre du Commerce
- Relevé d'Identité Bancaire

*** Versement de la subvention**

Versements d'acomptes sur présentation des factures ou mémoires acquittés, le solde étant subordonné à la présentation des pièces suivantes :

- Dernières factures ou mémoires acquittés,
- Certificat d'achèvement de travaux,
- Attestation sur l'honneur certifiant le plan de financement définitif du projet.

*** Instruction des dossiers**

Les demandes de subvention sont examinées par l'Assemblée Départementale. Les travaux ne doivent avoir subi aucun commencement avant l'autorisation donnée par le Département par courrier.

SERVICE INSTRUCTEUR :

Direction de l'Aménagement du Territoire
Service du tourisme
Téléphone : 04.70.34.40.03